DECRET N° 2008-640 DU 30 OCTOBRE 2008

REPUBLIQUE DU BENIN
°°°°°°°°
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
°°°°°°°°

Chargeant Monsieur **Roger DOVONOU,** Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim de Monsieur **Jean-Marie EHOUZOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter **du Mardi 28 au vendredi 31 octobre 2008**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2008-639 du 28 octobre 2008 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 octobre 2008 ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du mardi 28 au vendredi 31 octobre 2008, Monsieur **Roger DOVONOU,** Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, est chargé de l'intérim de Monsieur **Jean-Marie EHOUZOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2008

Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre d'Etat chargé de la Prospective,
du Développement et de l'Evaluation de
l'Action Publique, assurant l'intérim,

Pascal Irénée KOUPAKI

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2- MAEIAFBE 4 – SGG 4 – Autres Ministères 25 – Départements 6 – JORB 1.